

CONDITIONS GENERALES REGLEMENT INTERIEUR

CONDITIONS GENERALES

être admis à pénétrer, et s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé(e) par le gestionnaire ou son représentant. Ce dernier a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon état du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de louer un emplacement sur le terrain de Camping Les Chênes Verts, implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut être domicilié sur le terrain.

Si vous devez vous présenter au bureau d'accueil muni de votre confirmation de réservation et de votre pièce d'identité afin de vous acquitter des formalités d'inscription OBLIGATOIRES. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée à l'arrivée. En cas de non-paiement inexact du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

LES CAMPEURS DOIVENT AVOIR UNE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET AUTRES ASSURANCES VALABLES DURANT LA DUREE DU SEJOUR.

MALITES DE POLICE

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation écrite de ceux-ci. L'application de l'article R 611-35 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le mineur est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une déclaration individuelle de police.

EAU D'ACCUEIL

Le camping dispose d'un bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les services touristiques des environs. Un système de collecte et traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients. Les prix des différentes prestations sont communiqués aux clients dans les tarifs fixés par arrêté du ministre chargé de la consommation et consultable à l'accueil.

CONDITIONS DE DEPART

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès le jour de l'arrivée et s'acquitter de leur règlement du solde de leur séjour.

CONDITIONS DE RESERVATION D'EMPLACEMENT DE CAMPING

La réservation doit être effectuée au moins 14 jours avant le départ. Les réservations sont prises de 14h à 20h – Heures de départ de 9h à 12h. La réservation devient effective après confirmation de la direction de votre contrat de réservation dûment complété et signé. Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartiendra de la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Nombre maximum de personnes par emplacement étant fixé à 8 (huit). Aucune réservation ne peut être prise pour plus d'un tiers. Des frais de gestion pour tout séjour supérieur à 3 nuits seront facturés à hauteur de 15 €. Le responsable de famille s'engage à déclarer l'ensemble de ses visiteurs au cours de son séjour à leur arrivée. En cas contraire, le camping se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis ni indemnité. Toute personne est susceptible d'être prise en photo à usage commercial (plaquette et/ou site internet). **Dans le cas où vous ne souhaitez pas être photographié, la direction vous demande de nous en informer par écrit au moment de la réservation.**

CONDITIONS DE RESERVATION D'HEBERGEMENT DE LOISIRS

La réservation doit être effectuée au moins 15 jours avant le départ. Les réservations sont prises de 14h à 20h. Heures de départ de 8h à 10h30 MAXIMUM. Les réservations sont prises de 14h à 20h. La réservation devient effective après confirmation de la direction de votre contrat dûment complété et signé, accompagné d'un acompte de 30% de la totalité du séjour + 25€ de frais de dossier (pour tout séjour supérieur à 3 nuits). Une confirmation de réservation vous sera retournée et il vous appartiendra de la présenter à la réception le jour de votre arrivée. Les réservations sont prévues pour 4 à 8 personnes (suivant le type de locatif). Aucune réservation ne peut être prise pour plus d'un tiers. Aucune réservation ne sera prise en considération sans la réception de l'acompte. Toute personne non mentionnée sur le présent contrat sera considérée comme visiteur et devra alors payer le forfait journalier en vigueur. Le responsable de famille s'engage à déclarer l'ensemble de ses visiteurs au cours de son séjour à leur arrivée. En cas contraire, le camping se réserve le droit de rompre le contrat de location sans préavis ni indemnité. **Un nombre de nuit minimum peut être exigé par le camping suivant la période de location :** fériés, juillet, août, ...).

CONDITIONS

Location de Mobil Home :

À l'arrivée, une caution de 450€ (par chèque, carte bancaire, chèques vacances) vous sera demandée et restituée 8 jours après votre départ, déduction faite des éventuels frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré (sauf litige relatif à l'état des lieux auquel cas la caution ne sera restituée qu'après un délai minimum de 15 jours). **Un inventaire est à votre disposition et vous disposez de 4h pour venir signaler à la réception, tout manquement, anomalie ou mauvais fonctionnement d'appareil.**

La caution inclut une caution de 90€ pour le ménage qui sera restituée UNIQUEMENT dans le cas où l'atmosphère est prêt à être reloué IMMEDIATEMENT soit : sol balayé et lavé dans tout le locatif, gaz nettoyé, appareils brûleurs et four (suivant locatif), réfrigérateur dégivré nettoyé et NE NECESSITANT PAS L'INTERVENTION D'UNE FEMME DE MENAGE. **Un règlement global regroupant l'ensemble des conditions sera communiqué à votre arrivée.**

Location de Camping :

La caution de la valeur de votre séjour vous sera demandée dans le cas où votre séjour ne serait pas réglé totalement à votre arrivée.

SECURITE ET VERROUILLAGE DES BARRIERES

La vitesse est limitée à 5 Km/h. Le stationnement est interdit sur les routes et les voies d'accès. **Un seul véhicule est autorisé par emplacement.** Tout véhicule supplémentaire constaté sur un emplacement sera immédiatement facturé 20€ par jour. Les véhicules doivent être IMPERATIVEMENT garés sur la parcelle et les parkings attribués à votre arrivée. Ne GAREZ JAMAIS votre véhicule sur l'emplacement du même emplacement s'il paraît inoccupé : des campeurs pouvant arriver à tout moment. Le verrouillage des véhicules sera fait à 23h00 le soir jusqu'à 8h du matin. De même, les personnes séjournant sur le camping ne peuvent pas utiliser leur véhicule pour se rendre au bar ou à un autre emplacement. Les seuls véhicules autorisés à pouvoir circuler en cas de besoin étant ceux du personnel des services du camping ou d'urgence (ambulances, services médicaux). Les familles ou campeurs regagnant le camping après 23h00 doivent rejoindre leur emplacement ou locatif le plus discrètement possible afin de ne troubler le sommeil des vacanciers. Lorsqu'un vacancier trouble ou cause des nuisances aux autres résidents, il pourra être mis en demeure de cesser immédiatement à son départ.

HYGIENE – DEGRADATION

Nous demandons de respecter les arbres, plantations et décorations florales et de veiller à la propreté du camping en ne jetant aucune ordures ménagères, déchets de toute nature ou papier par terre, ceux-ci ne doivent être déposés dans les poubelles ou containers avec tri sélectif mis à votre disposition. L'éclairage sera fait à l'usage individuel (AUCUN fil entre les arbres ou tuteurs des arbres ou clôtures ou auvents ne sera toléré). **Pour la sécurité de chacun, nous vous informons que le camping est sous vidéo protection.**

SECURITE / BRUIT

Pour votre sécurité, l'établissement est sous vidéo surveillance et vous serez susceptibles d'être photographiés pendant votre séjour. Ces photos pourront être utilisées pour alimenter le site internet. LC 95-73 DU 21/01/1995. Autorité responsable du droit d'accès aux images : Camping Les Chênes Verts Modalités d'accès auprès Camping Les Chênes Verts : Tél. 02.40.21.48.16

La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, échange, dommage ou dégradation de votre nature pendant ou suite à un séjour, de même qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. **Les barbecues électriques sont interdits.** Les barbecues à charbon de bois sont tolérés les jours de vent, de forte chaleur ou arrêté préfectoral. **L'usage des barbecues ne doit pas être effectué sur la terrasse des mobilhomes.** La direction se réserve le droit d'interdire à tout moment ces barbecues dans le cas où ils deviendraient trop envahissants. Les feux directement sur le sol sont strictement interdits. Les usagers du terrain de camping doivent éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins, les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portes et de coffres doivent être aussi discrètes que possible. **RESPECTER LE SILENCE DE LA NATURE ET LA TRANQUILLITE DE VOS VOISINS.**

ENFANTS

Ils sont placés sous la garde de leurs parents qui sont pénalement et civilement responsables des actes et des dégâts que ceux-ci pourraient causer lorsqu'ils utilisent les jeux ou infrastructures mis à leur disposition. Ils doivent être accompagnés par des adultes aux toilettes, à la piscine et au toboggan, et même qu'aux aires de jeux.

ACCES WIFI

L'utilisation du réseau wifi implique l'acceptation des conditions générales présentes sur le portail du camping. Le non respect de ces conditions générales entraînera automatiquement la résiliation du forfait choisi et l'interdiction de se connecter au réseau du camping. Selon la loi Hadopi, l'identification des utilisateurs sera sauvegardée.

ANIMAUX

À l'entrée, la carte de tatouage et le certificat de vaccination devront obligatoirement être présentés. Seulement les animaux de petite taille sont acceptés dans les locaux (sauf accord éventuel avec la direction). Les chiens d'attaque sont RIGOREUSEMENT interdits sur le camping. Les chiens et autres animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au terrain de camping, en l'absence de leur maître qui en est civilement responsable. En aucun cas, ils ne doivent être attachés aux arbres ou laissés seuls. Leurs promenades hygiéniques se feront en dehors du camping.

REDEVANCES VISITEURS

Les visiteurs doivent impérativement se présenter à l'accueil et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Après avoir été autorisés par la direction, et moyennant le paiement d'une redevance, ils peuvent être admis dans le terrain de camping de 10h à 22h sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Leur véhicule restera sur l'un des parkings extérieurs. **Les visiteurs n'ont pas accès aux piscines.**

PAIEMENT DU SEJOUR

Le règlement pourra se faire en carte bancaire, chèque, espèces, ou chèques vacances. Les chèques étrangers ne sont pas acceptés. Le solde du règlement pour la location d'hébergement de loisirs s'effectue le jour d'arrivée, excepté pour les paiements par chèque qui doivent être faits 1 mois avant la date d'arrivée. Le paiement pour les emplacements de camping s'effectue le jour d'arrivée. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. En cas d'annulation de séjour les sommes versées resteront acquises au camping (sauf souscription d'un forfait annulation auprès du camping où dans ce cas, l'acompte sera restitué déduction faite des frais de dossier et d'assurance annulation, et ce jusqu'à une semaine avant la date d'arrivée). Aucune réservation ne peut être cédée à un tiers.

À l'issue de chaque séjour, une facture sera automatiquement délivrée et aucun double ne pourra être édité. Il convient au preneur de prendre les dispositions nécessaires à ce sujet.

REGLEMENT ESPACE JEUX - ESPACE AQUATIQUE

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents. Les structures de réunion (salon d'animation, barnum) ne peuvent être utilisées pour des jeux mouvementés.

Il convient aux responsables de chaque enfant de s'assurer de la bonne utilisation des jeux mis à disposition. En cas de dégradation d'une structure par le fait d'une utilisation non conforme aux préconisations du constructeur, la personne en cause devra alors procéder à ses frais aux réparations, à défaut au remplacement des structures endommagées.

L'espace aquatique est strictement réservé aux personnes séjournant sur le camping. Ils doivent obligatoirement être munis de leur brassard de piscine fourni à l'accueil et ce pendant les heures d'ouverture. **Le port du short ou caleçon de bain est strictement interdit.** Il est obligatoire de passer dans le pédiluve et sous la douche avant de pénétrer dans les bassins. Il est formellement interdit de fumer, de manger, de courir, de sauter de plonger ou de pénétrer avec ses chaussures dans l'espace aquatique. Animaux, matelas pneumatique, bateau, ballon, et parasol sont strictement interdits. Avant de pénétrer dans la piscine, vous devez prendre connaissance du tableau d'affichage. IL EST INTERDIT de se baigner avec un tee-shirt (sauf accord préalable de la direction). Tout manquement aux consignes provoque l'expulsion immédiate de l'espace aquatique.

Avant d'utiliser le toboggan aquatique, vous devez prendre connaissance du règlement inscrit sur le panneau d'affichage. IL EST INTERDIT : de courir dans les escaliers, de s'arrêter dans le toboggan, de se lever, de s'accrocher aux bordures, de remonter le toboggan par la glissière, de descendre en marche arrière de descendre en groupe accrochés les uns aux autres. IL EST OBLIGATOIRE : de dégager immédiatement l'aire d'arrivée, de glisser assis ou couchés les pieds en avant, d'attendre avant son départ que la personne précédente ait dégagé l'aire d'arrivée, et de respecter les consignes de sécurité.

INFRACTIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il jugé nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée à un règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.



camping ***
Les chênes verts
BOURNEUF EN RETZ